

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

**Déclaration de Maladie**

M22- 0033410

151972

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1240 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : LAH BABI Liliane

Date de naissance : 11/11/1945

Adresse : 405 b Route d'El Jadida

Réidence Ghzid. Casablanca

Tél. : 0563720538 Total des frais engagés : 511,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ARISS LAHLOU  
NEPHROLOGUE  
Angle Bd Gharbi et Bd Hassan II  
12 Rue Kedima Casablanca  
10510 Casablanca  
Tél. : 0521481148 / 0521481148  
Fax : 0521481148 / 0521481148  
INP : 091089383 / 091089383  
INP : 091089383 / 091089383

Date de consultation : 10/01/2023

Nom et prénom du malade : LAH BABI LILIANE Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : INSUFFISANCE RENALE, HEMODIALYSE

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/01/2023

Signature de l'adhérent(e) : *Elle* ACCUEIL 11/01/2023

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

MUPRAS  
ACCUEIL  
06 MAR 2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
18/07/2021 Anis NEPHROLOGUE Angle Bd Ghandi Rue Kairi Casablanca Et 48 HNP: 091089383	18/07/2021 Anis NEPHROLOGUE Angle Bd Ghandi Rue Kairi Casablanca Et 48 HNP: 091089383	CS	Gnash F Gnash F Gnash F	Anis NEPHROLOGUE Angle Bd Ghandi Rue Kairi Casablanca Et 48 HNP: 091089383

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**

The diagram shows a 10x10 grid of circles. The circles are numbered with integers from 1 to 8, with some numbers appearing multiple times. The grid is bounded by a thick black border. A horizontal arrow labeled 'D' points to the left, and a vertical arrow labeled 'H' points upwards. A diagonal arrow labeled 'B' points downwards and to the right. The numbers are arranged as follows:

- Row 1: 1, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
- Row 2: 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
- Row 3: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3
- Row 4: 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4
- Row 5: 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5
- Row 6: 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6
- Row 7: 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Row 8: 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
- Row 9: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1
- Row 10: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



# Centre du Rein

Centre de Néphrologie et d'Hémodialyse

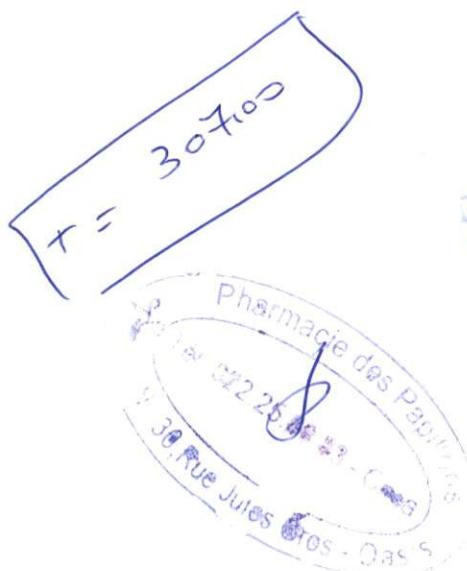
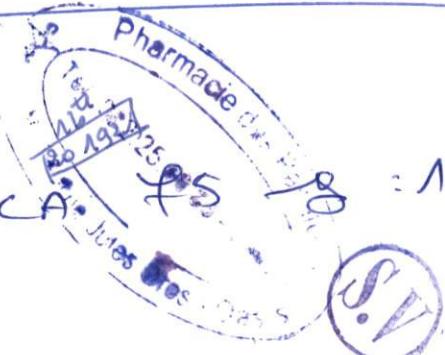
Docteur Anis LAHLOU

Spécialiste en Néphrologie  
Maladies des Reins et Hémodialyse  
Ancien Interne et Chef de Clinique  
des Hôpitaux de Paris  
Médaille d'or de la Faculté Cochin  
Lauréat de la Faculté  
de Médecine de Paris

Casablanca, le 28.01.2023

Mme LAHBABI LELANE.

30700 LYRIS CA 11J (ABSENTE)



Docteur Anis LAHLOU  
NÉPHROLOGUE  
Anis B.d Ghandi  
et 2 Rue Kadmiri Casablanca  
Tél: 0522 25 61 48 INP: 091089383



# Centre du Rein

Centre de Néphrologie et d'Hémodialyse

Docteur Anis LAHLOU

Spécialiste en Néphrologie

Maladies des Reins et Hémodialyse

Ancien Interne et Chef de Clinique

des Hôpitaux de Paris

Médaille d'or de la Faculté Cochin

Lauréat de la Faculté

de Médecine de Paris

Casablanca, le 12.01.2023.

Mme LAHBABI - LILIANE.

20,00  
- SINTROM 100 mg 1/10 (1/Boîte)

40,50  
- XANAX 10 mg 1/10 (1/Boîte)

144,00  
- ESA C 20 mg 1/10 (1/Boîte)

T = 204180 DH

Pharmacie des Papillons  
Tel. 0522 25 61 48 - Casablanca  
N° 38 Rue Jules Gros - Casablanca

Docteur Anis LAHLOU  
NEPHROLOGUE  
Angle B.d Ghandi  
et 2 Rue Kadmiri Casablanca  
Tél: 0522 25 61 48 INP: 091089383

**ESAC®**  
20  
mg

ésoméprazole

**28 gélules**

*Microgranules  
gastrorésistants*

**Voie orale**



CO 22006  
PER 05/24  
PPV 144D1150



40,30

Xanax®

كزاناكس®

Comprimé sécable

قرص قابل للكسر

0,50 mg ملغ

alprazolam

ألبرازولام

Boite de 30  
comprimés sécables

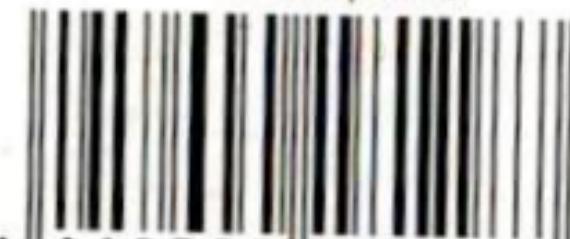
علبة من فئة 30  
قرصا قابلا للكسر

Pfizer

10 أقراص من فئة 4 ملغ  
عن طريق الفم

سنتروم® 4 ملغ  
أسينوكومارول

Sintrom® 4 mg  
Acénocoumarol 10 comprimés



6 118000 181187

Médicament autorisé N° : 512/17DMP/21/NRQ

PPV  
Exp :  
N° Lot :

20/00

56 كبسولات

كل كبسولة تحتوي على 75 ملغ من بريغابالين

Ne pas utiliser si la boîte a été ouverte



Lyrica® 75 mg – 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

ليريكا®

بريجابالين

75 ملغ

كبسولات

56 كبسولات

كل كبسولة تحتوي على 75 ملغ من بريغابالين